

Alternance : les branches devront faire 20 % de plus

Il y a deux ans, le gouvernement avait concentré ses feux sur les grandes entreprises, l'objectif est aujourd'hui de toucher aussi, et peut-être surtout, les autres. La ministre chargée de l'alternance, Nadine Morano, a rendez-vous aujourd'hui avec 50 responsables patronaux. Depuis la métallurgie jusqu'aux emplois à domicile en passant par la banque, les assurances et le BTP, ils représentent 330.000 jeunes en alternance. Objectif : obtenir une hausse de 20 % de ce volume d'ici à 2015.

« Cette réunion est une première étape actant une mobilisation générale inédite », souligne Nadine Morano. Elle précise que la rencontre « sera suivie, d'ici la fin de l'année, d'une contractualisation secteur par secteur » avec des engagements quantitatifs mais aussi qualitatifs sur les « métiers d'avenir », c'est-à-dire ceux sur lesquels vont se concentrer les besoins de recrutement dans les prochaines années.

Un changement attendu

L'enjeu pour le gouvernement est d'obtenir un véritable changement de comportement, notamment des entreprises moyennes, s'il ne veut pas que sa réforme de l'apprentissage, avec hausse du quota d'apprentis de 3 % à 4 % et instauration d'un malus progressif jusqu'à ce seuil, ne se traduise essentiellement par une hausse des pénalités versées par les entreprises. C'est à cette condition que l'objectif fixé par le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy de passer de 400.000 à 600.000 entrées en alternance chaque année en 2015 pourra prendre forme.

C'est aussi, à plus court terme, une obligation pour réussir le

millésime 2011-2012, qui alimentera largement le bilan gouvernemental sur l'emploi des jeunes pour l'élection présidentielle. Cette mobilisation des entreprises est enfin une exigence d'autant plus grande que certaines dispositions annoncées doivent encore faire l'objet d'une validation législative : si deux décrets, ceux sur le « zéro charge » des apprentis et la professionnalisation après 45 ans sont en passe d'être publiés, la date d'examen de la proposition de loi reprenant les

79.307

Le nombre de contrats en alternance signés au premier trimestre.

mesures législatives du plan, dont le relèvement du quota, n'a pas encore été fixée. Début juin est maintenant évoqué.

Or, il y a urgence. L'apprentissage et la professionnalisation n'ont pas mal résisté à la crise, mais le retournement de tendance se fait désirer. Le bilan de 2010 a été quasi identique à 2009, bien en deçà du record de 2008. Les trois premiers mois de l'année sont plutôt encourageants, mais ne marquent pas une inflexion suffisante, avec près de 80.000 contrats enregistrés (voir ci-dessous). Point positif : les contrats de professionnalisation semblent avoir redémarré (29.700 recensés au premier trimestre de 2011, contre 17.000 en 2010). Mais l'apprentissage est en retrait, avec 49.607 contrats enregistrés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars contre 52.000 un an avant.

LEÏLA DE COMARMOND

LES CONTRATS EN ALTERNANCE

CONTRATS CONCLUS DANS L'ANNÉE, EN MILLIERS

■ APPRENTISSAGE
■ DONT AU 31 MARS

■ PROFESSIONNALISATION
■ DONT AU 31 MARS

